

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte carton de 1 seringue

CAS N°1 : *Le texte ci-dessous correspond aux cas où toutes les informations de la notice ne peuvent pas être reportées sur l'emballage extérieur et le contenu (par exemple pour les emballages multilingues). Par conséquent une notice est ajoutée (voir le modèle correspondant).*

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

FUREXEL pâte orale

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Un g contient :
Ivermectine 18,7 mg

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 seringue de 6,42 g.
1 seringue de 8,03 g.
1 seringue de 11,77 g.

4. ESPÈCES CIBLES

Équins.

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie orale.

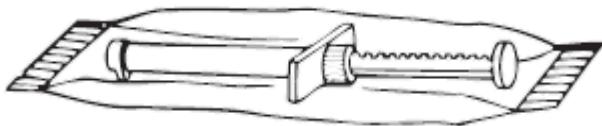
7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente :
Viande et abats : 14 jours
Lait : Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

8. DATE DE PÉREMOPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser immédiatement.

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Scellé par sécurité. Ne pas accepter si le scellé est rompu

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/3117529 2/1996

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

Boîte carton de 1 seringue / Carton box of 1 syringe (**when no leaflet in the carton box**)

CASE N°2: Le texte ci-dessous correspond aux cas où toutes les informations de la notice PEUVENT être portées sur l'emballage extérieur et la pipette. Par conséquent, dans ce cas, aucune notice séparée n'est fournie conformément au modèle QRD actuel.

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

FUREXEL pâte orale

2. COMPOSITION

Un g contient :

Substance active :

Ivermectine...18,7 mg

Excipient :

Dioxyde de titane (E 171)...20,0 mg

Pâte blanche lisse et homogène.

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 seringue de 6,42 g

1 seringue de 8,03 g

1 seringue de 11,77 g

4. ESPÈCES CIBLES

Équins.

5. INDICATIONS D'UTILISATION

Indications d'utilisation

Traitements des infestations mixtes par les nématodes et les arthropodes.

Les parasites suivants des équins sont sensibles à l'action antiparasitaire du médicament vétérinaire :

Grands strongles : *Strongylus vulgaris* (adultes et stades larvaires artériels), *Strongylus edentatus* (adultes et stades larvaires tissulaires), *Strongylus equinus* (adultes), *Triodontophorus* spp. (adultes), *Triodontophorus brevicauda*, *Triodontophorus serratus*, *Craterostomum acuticaudatum* (adultes).

Petits strongles ou cyathostomes adultes et immatures (larves intraluminales du 4^e stade), y compris les souches résistantes aux benzimidazoles : *Coronocyclus* spp. (*Coronocyclus coronatus*, *Coronocyclus labiatus*, *Coronocyclus labratus*), *Cyathostomum* spp. (*Cyathostomum catinatum*, *Cyathostomum pateratum*), *Cylicocyclus* spp. (*Cylicocyclus ashworthi*, *Cylicocyclus elongatus*, *Cylicocyclus insigne*, *Cylicocyclus leptostomum*, *Cylicocyclus nassatus*),

Cylicodontophorus spp. (*Cylicodontophorus bicornatus*), *Cylicostephanus* spp. (*Cylicostephanus calicatus*, *Cylicostephanus goldi*, *Cylicostephanus longibursatus*, *Cylicostephanus minutus*),

Parapoteriostomum spp. (*Parapoteriostomum mettami*, *Petrovinema* spp., *Petrovinema poculatum*), *Poteriostomum* spp.

Trichostrongles (adultes) : *Trichostrongylus axei*.

Oxyures (adultes et larves du 4^e stade) : *Oxyuris equi*.

Vers ronds (ascaridés) adultes et larves des 3^e et 4^e stades : *Parascaris equorum*.

Microfilaires de l'onchocercose du ligament cervical : *Onchocerca spp.*

Strongyoïdes (adultes) : *Strongyloides westeri*.

Habronèmes (adultes) : *Habronema muscae*.

Œstres, stades oral et gastrique : *Gasterophilus spp.*

Strongles respiratoires adultes et larves inhibées du 4^e stade : *Dictyocaulus arnfieldi*.

6. CONTRE-INDICATIONS

Contre-indications

Ne pas utiliser chez les femelles dont le lait est destiné à la consommation humaine. Voir rubrique « Temps d'attente ».

7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Mises en garde particulières :

L'usage fréquent et répété d'un anthelminthique d'une famille donnée peut induire des résistances parasitaires à cette même famille.

Le médicament vétérinaire a été formulé pour une utilisation chez les équins uniquement. La teneur en ivermectine de ce médicament vétérinaire peut entraîner des effets indésirables chez les chats, les chiens – notamment les Colleys, les Bobtails et les races apparentées ou les croisements – ainsi que les tortues (aquatiques et terrestres), s'ils ingèrent de la pâte répandue sur le sol ou s'ils ont accès à des seringues usagées.

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas fumer, boire ou manger lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation de la peau ou des yeux. Éviter le contact direct du médicament avec la peau ou les yeux. En cas de contact direct, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

En cas d'ingestion accidentelle ou d'irritation oculaire après utilisation, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

L'utilisation de la spécialité peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Les animaux ne doivent pas avoir libre accès aux plans d'eau et aux rivières pendant le traitement.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation.

Fertilité :

L'administration du médicament vétérinaire n'affecte pas la fertilité des mâles.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Une diminution de la consommation alimentaire, une augmentation de la température corporelle, une salivation et une diminution de la vision ont été observées chez les chevaux traités deux fois avec l'ivermectine en pâte orale à 10 fois la dose recommandée (soit 2 mg/kg de poids vif). Tous les signes avaient disparu dans les 5 jours. D'autres signes tels qu'ataxie, tremblements, stupeur, coma et mort ont été observés à des posologies supérieures. Les signes les moins graves ont été transitoires.

Aucun antidote n'a été identifié. Néanmoins, un traitement symptomatique peut s'avérer nécessaire

8. EFFETS INDÉSIRABLES

Effets indésirables

Équins :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Œdème¹, prurit¹

Troubles digestifs (colique, crottins mous),

Gonflement oral (lèvres, langue, muqueuses)

¹ Chez certains chevaux fortement infestés par les microfilaires d'*Onchocerca* spp. *microfilariae* après le traitement. Lié à la mort d'un grand nombre de microfilaires.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché au représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV)
Site internet : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

Posologie :

La posologie recommandée est de 200 µg d'ivermectine par kilogramme de poids vif, correspondant à 1,07 g de pâte pour 100 kg de poids vif en une administration unique.

Le poids et la dose doivent être précisément déterminés avant le traitement. Pour les seringues destinées à traiter des équins jusqu'à 600 kg et 1100 kg, des graduations sont indiquées à des intervalles de 100 kg de poids vif. Pour les seringues destinées à traiter des équins jusqu'à 750 kg, des graduations sont indiquées à des intervalles de 125 kg de poids vif. La seringue doit être ajustée selon la dose calculée en plaçant la molette en face de la graduation appropriée sur le piston.

Programme antiparasitaire : un vétérinaire devrait être consulté pour l'élaboration de programmes de traitement antiparasitaire et de gestion d'élevage appropriés, afin de maîtriser les infestations par les vers ronds.

10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Indications nécessaires à une administration correcte

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids vif doit être déterminé aussi précisément que possible.

Le médicament vétérinaire est uniquement destiné à l'administration orale. Tout en maintenant le piston, tourner la molette sur le piston d' $\frac{1}{4}$ de tour vers la gauche et la glisser pour que l'anneau d'arrêt soit au niveau de la graduation correspondant au poids à traiter. Bloquer la molette en cette position en la tournant d' $\frac{1}{4}$ de tour vers la droite de façon à aligner les deux flèches, celle de la molette et celle du piston. S'assurer que la bouche de l'animal ne contient aucune nourriture. Ôter le bouchon de l'embout de la seringue. Insérer l'embout de la seringue dans la bouche de l'animal au niveau de l'espace interdentaire et déposer la pâte sur la base de la langue. Relever immédiatement la tête de l'animal pendant quelques secondes après l'administration et s'assurer que la pâte est avalée.

11. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente

Viande et abats : 14 jours.

Lait : Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

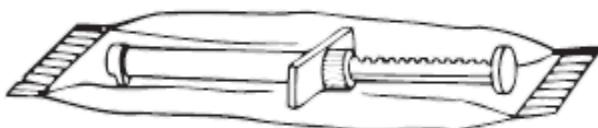
12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Remettre le bouchon après utilisation.



Scellé par sécurité. Ne pas accepter si le scellé est rompu

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ELIMINATION

Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car l'ivermectine pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise ms en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

FR/V/3117529 2/1996

Présentations :

Boîte de 1 sachet de 1 seringue graduée pour administration orale, de 6,42 g.

Boîte de 1 sachet de 1 seringue graduée pour administration orale de 8,03 g

Boîte de 1 sachet de 1 seringue graduée pour administration orale de 11,77 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ

Date du dernier étiquetage approuvé

{MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

17. COORDONNÉES

Coordinnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS
29, avenue Tony Garnier
69007 Lyon
France
Tél : +33 (0)4 72 72 30 00

Fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS
4, chemin du Calquet
31000 Toulouse
France

18. AUTRES INFORMATIONS

Autre information

Propriétés environnementales
EXTRÊMEMENT DANGEREUX POUR LES POISSONS ET LA VIE AQUATIQUE (voir aussi rubrique « Précautions particulières d'élimination »).

19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

20. DATE DE PÉREMOISON

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser immédiatement.

21. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES UNITÉS DE
CONDITIONNEMENT PRIMAIRE DE PETITE TAILLE**

Étiquette de la seringue / Syringe label

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

FUREXEL

2. COMPOSITION QUANTITATIVE DES SUBSTANCES ACTIVES

ivermectine 18,7 mg/g

6,42 g
8,03 g
11,77 g

3. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

4. DATE DE PÉREMOPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture à utiliser immédiatement.

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

FUREXEL pâte orale

2. Composition

Un g contient :

Substance active:

Ivermectine 18,7 mg

Excipient :

Dioxyde de titane (E 171) 20,0 mg

Pâte blanche lisse et homogène.

3. Espèces cibles

Équins.

4. Indications d'utilisation

Traitements des infestations mixtes par les nématodes et les arthropodes.

Les parasites suivants des équins sont sensibles à l'action antiparasitaire du médicament :

Grands strongles :

Strongylus vulgaris (adultes et stades larvaires artériels),

Strongylus edentatus (adultes et stades larvaires tissulaires),

Strongylus equinus (adultes),

Triodontophorus spp. (adultes),

Triodontophorus brevicauda,

Triodontophorus serratus,

Craterostomum acuticaudatum (adultes).

Petits strongles ou cyathostomes adultes et immatures (larves intraluminales du 4^e stade), y compris les souches résistantes aux benzimidazoles : *Coronocyclus* spp. (*Coronocyclus coronatus*, *Coronocyclus labiatus*, *Coronocyclus labratus*), *Cyathostomum* spp. (*Cyathostomum catinatum*, *Cyathostomum pateratum*), *Cylicocyclus* spp. (*Cylicocyclus ashworthi*, *Cylicocyclus elongatus*, *Cylicocyclus insigne*, *Cylicocyclus leptostomum*, *Cylicocyclus nassatus*), *Cylicodontophorus* spp. (*Cylicodontophorus bicornatus*), *Cylicostephanus* spp. (*Cylicostephanus calicatus*, *Cylicostephanus goldi*, *Cylicostephanus longibursatus*, *Cylicostephanus minutus*), *Parapoteristomum* spp. (*Parapoteristomum mettami*, *Petrovinema* spp., *Petrovinema poculatum*), *Poteristomum* spp.

Trichostrongles (adultes) : *Trichostrongylus axei*.

Oxyures (adultes et larves du 4^e stade) : *Oxyuris equi*.

Vers ronds (ascaridés) adultes et larves des 3^e et 4^e stades : *Parascaris equorum*.

Microfilaires de l'onchocercose du ligament cervical : *Onchocerca* spp.

Strongyoïdes (adultes) : *Strongyloides westeri*.

Habronèmes (adultes) : *Habronema muscae*.

Œstres, stades oral et gastrique : *Gasterophilus* spp.

Strongles respiratoires adultes et larves inhibées du 4^e stade : *Dictyocaulus arnfieldi*.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser chez les femelles dont le lait est destiné à la consommation humaine. Voir rubrique « Temps d'attente ».

6. Mises en garde particulières

L'usage fréquent et répété d'un anthelminthique d'une famille donnée peut induire des résistances parasitaires à cette même famille.

Le médicament vétérinaire a été formulé pour une utilisation chez les équins uniquement. La teneur en ivermectine de ce produit peut entraîner des effets indésirables chez les chats, les chiens – notamment les Colleys, les Bobtails et les races apparentées ou les croisements – ainsi que les tortues (aquatiques et terrestres), s'ils ingèrent de la pâte répandue sur le sol ou s'ils ont accès à des seringues usagées.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :
Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas fumer, boire ou manger lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation de la peau ou des yeux. Éviter le contact direct du médicament avec la peau ou les yeux. En cas de contact direct, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

En cas d'ingestion accidentelle ou d'irritation oculaire après utilisation, demandez immédiatement conseil à un médecin et lui montrez-lui la notice ou l'étiquetage.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

L'utilisation de la spécialité peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Les animaux ne doivent pas avoir libre accès aux plans d'eau et aux rivières pendant le traitement.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation.

Fertilité :

L'administration du médicament vétérinaire n'affecte pas la fertilité des mâles.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune connue

Surdosage :

Une diminution de la consommation alimentaire, une augmentation de la température corporelle, une salivation et une diminution de la vision ont été observées chez les chevaux traités deux fois avec l'ivermectine en pâte orale à 10 fois la dose recommandée (soit 2 mg/kg de poids vif). Tous les signes avaient disparu dans les 5 jours. D'autres signes tels qu'ataxie, tremblements, stupeur, coma et mort ont été observés à des posologies supérieures. Les signes les moins graves ont été transitoires.

Aucun antidote n'a été identifié. Néanmoins, un traitement symptomatique peut s'avérer nécessaire.

7. Effets indésirables

Équins :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Œdème¹, prurit¹

Troubles digestifs (colique, crottins mous),

Gonflement oral (lèvres, langue, muqueuses)

¹ Chez certains chevaux fortement infestés par les microfilaires d'*Onchocerca* spp. *microfilariae* après le traitement. Lié à la mort d'un grand nombre de microfilaires.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché au représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV)
Site internet : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

La posologie recommandée est de 200 µg d'ivermectine par kilogramme de poids vif, correspondant à 1,07 g de pâte pour 100 kg de poids vif en une administration unique.

Le poids et la dose doivent être précisément déterminés avant le traitement. Pour les seringues destinées à traiter des équins jusqu'à 600 kg et 1100 kg, des graduations sont indiquées à des intervalles de 100 kg de poids vif. Pour les seringues destinées à traiter des équins jusqu'à 750 kg, des graduations sont indiquées à des intervalles de 125 kg de poids vif. Le contenu d'une seringue permet de traiter des équins pesant jusqu'à 600 kg. Chaque graduation de la seringue correspond à 100 kg de poids vif. La seringue doit être ajustée selon la dose calculée en plaçant la molette en face de la graduation appropriée sur le piston.

Programme antiparasitaire : un vétérinaire devrait être consulté pour l'élaboration de programmes de traitement antiparasitaire et de gestion d'élevage appropriés, afin de maîtriser les infestations par les vers ronds.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids vif doit être déterminé aussi précisément que possible.

Le médicament vétérinaire est uniquement destiné à l'administration orale. Tout en maintenant le piston, tourner la molette sur le piston d' $\frac{1}{4}$ de tour vers la gauche et la glisser pour que l'anneau d'arrêt soit au niveau de la graduation correspondant au poids à traiter. Bloquer la molette en cette position en la tournant d' $\frac{1}{4}$ de tour vers la droite de façon à aligner les deux flèches, celle de la molette et celle du piston. S'assurer que la bouche de l'animal ne contient aucune nourriture. Ôter le bouchon de l'embout de la seringue. Insérer l'embout de la seringue dans la bouche de l'animal au niveau de l'espace interdentaire et déposer la pâte sur la base de la langue. Relever immédiatement la tête de l'animal pendant quelques secondes après l'administration et s'assurer que la pâte est avalée.

10. Temps d'attente

Viande et abats : 14 jours.

Lait : Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Remettre le bouchon après utilisation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car l'ivermectine pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

FR/V/3117529 2/1996

Présentations :

Boîte de 1 sachet de 1 seringue graduée pour administration orale, de 6,42 g.

Boîte de 1 sachet de 1 seringue graduée pour administration orale, de 8,03 g.

Boîte de 1 sachet de 1 seringue graduée pour administration orale, de 11,77 g.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

{MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS
29, avenue Tony Garnier
69007 Lyon
France
Tél : 04 72 72 30 00

Fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS
4, chemin du Calquet
31000 Toulouse
France

17. Autres informations

Propriétés environnementales

EXTRÊMEMENT DANGEREUX POUR LES POISSONS ET LA VIE AQUATIQUE (voir aussi rubrique « Précautions particulières d'élimination »).